

PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation est centrée sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elle s'inscrit dans le cadre des obligations de formation continue des professionnels de l'immobilier au titre de la Loi Alur.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures validantes en immobilier avec une possibilité d'accès au cours durant 6mois

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Etre en mesure de relier ces concepts à son activité professionnelle quotidienne et mettre en œuvre le protocole afférent.

COMPÉTENCES VISÉES

Connaitre la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment

Actualiser ses connaissances sur ce sujet

PROGRAMME

Introduction : Les points de contrôle du régulateur

A- Le blanchiment de l'argent sale

- ✓ Qu'est ce le blanchiment de l'argent
- ✓ Qu'est ce qu'un délit de blanchiment ?
- ✓ Les organes de contrôle et de lutte
- ✓ Les obligations des professionnels de l'immobilier et le Protocole : Lignes directrices de la DGCCRF
- ✓ Les apports de la 4° directive et de la 5° directive

B- Le Protocole LCB/FT

- ✓ Qu'est ce qu'un protocole ?
- ✓ Que doit il contenir
- ✓ Comment construire une cartographie des risques ?

C- Le registre des bénéficiaires effectifs

- ✓ Sociétés assujetties
- ✓ Le dépôt
- ✓ Les informations contenues et le droit de communication

D- L'identification des bénéficiaires effectifs

- ✓ Approche mathématique et approche juridique
- ✓ 17 Cas pratiques

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h00-12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**LCBFT
7 HEURES**



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION